



**CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2012  
PROCES-VERBAL DE REUNION**

Convoqué le 4 octobre 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 novembre 2012 à 14h30 en Préfecture de région boulevard Desaix à Clermont-Ferrand. Il s'est terminé à 17h30.

Président de séance : Pierre RICARD, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

**ETAIENT PRESENTS :**

**MEMBRES DU GIP (Voix délibérative)**

- Pierre RICARD, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
- Jean-Michel BOSSARD, Directeur général des services du Conseil régional d'Auvergne
- Alain DENIZOT, Vice-Président du Conseil général de l'Allier
- Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil général du Puy de Dôme
- Alain ODOUARD, Délégué communautaire de la Communauté d'Agglomération Clermontoise
- Jean-Pierre MONCILOVIC, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise
- Raymond POURCHON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- François PERRUSSEL MORIN, Directeur interrégional (IGN)

**Etaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :**

- Louis GALTIER, Vice-Président du Conseil général du Cantal
- Patrick DEGRANGE, Vice-Président de l'Agglomération de Moulins
- Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

**AUTRES PARTICIPANTS : (Voix consultative)**

- Didier BORREL, Représentant d'Hervé VANLAER Commissaire du gouvernement (DREAL Auvergne)
- Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat (DGFIP)
- Joëlle BEUZIT, (DGFIP)
- Magali LEROY, Agent comptable du GIP (CRAIG)
- Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
- Sébastien GAILLAC, Chargé de mission ANT et SIG (CRAIG)
- François TEPPAZ-MISSON, Chargé de mission TIC (Conseil régional d'Auvergne)
- Jean-Claude GARRET, Chargé de mission (Préfecture/SGAR)
- Gérard GIRAUD, DGEP (Conseil général du Puy de Dôme)
- Albert STEPHAN, Responsable SIG (Communauté d'Agglomération Clermontoise)
- Jean-Christophe ROIRON, DSI (Conseil général de Haute-Loire)
- Séverine THESSOT, Chargée de mission (Conseil général de la Haute-Loire)
- Nicolas LALEURE, Responsable SIG (Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier)
- François Xavier ROBIN, Responsable de la mission géomatique, statistiques et données (DREAL Auvergne)

**Etaient excusés :**

- Sophie ROGNON, responsable du Pôle « Mobilité Durable et Numérique » (CR Auvergne)

## Documents :

Rapport de présentation et ses annexes.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Rapport d'activités 2011
- Annexe 2 : Licence ouverte
- Annexe 3 : Projet de convention DRFiP / DDFiP / CRAIG
- Annexe 4 : BP 2013
- Annexe 5 : Tableau des emplois
- Annexe 6 : DM
- Annexe 7 : Conventions financières CABA - CAPEV

---

Pierre RICARD annonce que le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement être tenu.

## **1 - Bilan des actions 2011/2012**

### **1.1 – Eléments marquants**

Le rapport d'activités 2011 (annexe 1) du groupement est remis en séance aux participants. Il est également téléchargeable sur le site du CRAIG à l'adresse suivante : <http://www.craig.fr/contenu/331-rapport-dactivités>

Frédéric DENEUX rappelle les éléments qui ont marqué l'année 2011 parmi lesquels :

- L'évolution du CRAIG en GIP ;
- L'adhésion de l'IGN au GIP en tant que membre fondateur ;
- La refonte du site internet, partenariat avec le Centre Régional de Ressources Informatiques (CRRRI) pour l'hébergement de l'infrastructure informatique du GIP ;
- L'achèvement des orthophotographies avec la livraison des derniers fichiers ;
- La rediffusion des données du Référentiel à Grande Echelle (RGE) de l'IGN ;
- La réalisation d'un MNT (modèle numérique de terrain) de très haute précision sur le site du Puy de Dôme ;
- La signature d'un partenariat entre les quatre SDIS, l'IGN et le CRAIG pour l'intégration d'éléments de mise à jour de données topographiques et adresses des SDIS dans le RGE ;
- L'ouverture du site TAPIR pour la déclaration des Travaux d'Aménagement Programmés sur les Infrastructures de Réseaux ;
- L'organisation des 6èmes Rencontres des Dynamiques Régionales à Clermont-Ferrand.

Pour 2012, plusieurs actions ont pu être initiées :

- Evaluation PRODIGE / GEORCHESTRA
- Enquête des besoins de données des utilisateurs
- Lancement de la consultation pour le renouvellement des PVA 03/63
- Signature d'une convention de partenariat avec la DRFiP, les DDFiP et le CRAIG pour la diffusion du plan cadastral
- Signature d'un accord-cadre coopération pour l'échange d'informations géolocalisées portant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Lancement d'un atelier sur le foncier

L'ensemble des actions et des projets 2012 sera présenté à l'occasion du prochain Conseil d'administration.

Observations : François PERRUSSEL MORIN remercie les membres du Conseil d'Administration d'avoir permis l'entrée de l'IGN en tant que membre fondateur du GIP. C'est un atout considérable pour l'IGN qui a permis, par exemple, de faciliter la signature du partenariat entre les SDIS, l'IGN et le CRAIG.

Il informe les membres du Conseil d'administration que le Directeur Général de l'IGN, M. Pascal BERTEAUD, a rencontré M. le Préfet de Région, Eric DELZANT, le 9 novembre 2012. A cette occasion M. Pascal BERTEAUD l'a informé du souhait de l'IGN de mettre en place des comités régionaux de programmation afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs. En Auvergne, ce comité pourrait s'appuyer sur le CRAIG.

## **1.2 - Présentation du groupe de travail sur les Zones d'Activités (Contexte, objectifs, enjeux)**

Le CRAIG relance le groupe de travail sur la cartographie des zones d'activités.

Ce groupe a été initié une première fois en 2008 suite à l'acquisition d'une base de données « ZA et entreprises » pour le projet Très Haut Débit en Auvergne avec l'ambition de mettre à jour cette base en partenariat avec les acteurs intéressés. Le groupe de travail rassemblait les DDT, les conseils généraux, les comités d'expansion, l'ARDTA, la DREAL, la CRCI, les communautés d'agglomération. Cependant, face à la réticence des acteurs à s'impliquer davantage et à partager leurs informations, ce dossier est en sommeil depuis 2009.

Le CRAIG souhaite maintenant reprendre les travaux du groupe avec deux objectifs :

- mettre à disposition des acteurs publics une cartographie normalisée et exhaustive des zones d'activités à l'échelle de la région avec la volonté de s'appuyer sur les périmètres validés par les gestionnaires,
- maintenir à jour de cette information.

Cette cartographie s'avère notamment très utile pour alimenter les nombreuses réflexions d'aménagement qui dépassent les limites départementales (projet de plaque urbaine par exemple).

Le contexte 2012 semble également plus favorable. Des partenariats s'organisent ou sont déjà matures à l'échelle des départements pour recenser et cartographier les ZA. Par ailleurs l'enquête 2012 du CRAIG auprès de ces membres pour identifier leurs besoins place les ZA en 6ème position des données jugées utiles.

Une réunion est donc organisée le 18 décembre 2012 avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Observations : Jean-Michel BOSSARD précise que dans le cadre du Schéma Régional des Parcs d'Activité, le Conseil régional travaille en collaboration avec les départements et les intercommunalités. Un audit a été réalisé et un rendu de ces travaux sera prochainement présenté aux partenaires de ce projet. Le Conseil régional communiquera au CRAIG toutes les informations qui lui seront nécessaires pour avancer sur cette thématique.

Pierre RICARD invite les partenaires à favoriser ces échanges et à diffuser au sein de leurs services cette volonté de partager autour des Zones d'Activités pour que le groupe de travail aboutisse à un résultat positif.

Jean-Pierre MONCILOVIC précise l'importance de prévenir les élus (en direct) en même temps que les techniciens de ces actions ou demandes.

### Décisions proposées :

- Validation des objectifs du groupe de travail
- Validation du principe de partage de ces informations entre les acteurs publics

Incidence financière : Sans objet

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 2 - Prises de vue aérienne : Partenariat IGN / ouverture des données publiques

### 2.1 - Partenariat IGN

Le partenariat de l'IGN avec la plate-forme régionale d'information géographique commune Etat-Collectivités a abouti à la décision de l'IGN d'être membre fondateur du GIP créé en avril 2011.

La participation de l'IGN s'est traduite par un financement de 15 000 € / an, et la mise à disposition du CRAIG des données du Référentiel à Grande Echelle (RGE).

En contrepartie, le CRAIG a mis à disposition de l'IGN ses campagnes de prises de vue aérienne des quatre départements de la région, pour la production de la base de données BD ORTHO®, composante image du RGE et a permis ainsi d'éviter une double dépense d'argent public.

Ce rapprochement a permis aux bénéficiaires du CRAIG d'avoir accès librement aux données du Référentiel à Grande Echelle (RGE) et d'améliorer la qualité et la précision des données du RGE sur l'Auvergne par la remontée d'informations à l'IGN des collectivités via le CRAIG.

Côté IGN, le bilan des échanges après une année de collaboration se traduit principalement par la mise à disposition par le CRAIG des données aériennes et altimétriques de la région acquises en 2009 et 2010, et par la signature de conventions de partenariat avec les 4 SDIS pour la mise à jour de données topographiques et adresses dans le RGE.

\*\*\*\*\*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'IGN dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs et de performances 2010 – 2013, a revu profondément sa stratégie concernant la diffusion des données du RGE. Désormais, ces données sont accessibles au seul coût de reproduction et de diffusion lorsque les données concernées sont utilisées uniquement pour l'exercice de missions de service public ne revêtant pas un caractère industriel ou commercial.

Les organismes éligibles à cette mesure sont l'État, les collectivités territoriales ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public, aux seules fins de l'exercice de leur mission de service public n'ayant pas un caractère industriel ou commercial.

Le partenariat IGN – CRAIG doit donc être rediscuté, à l'aune de cette nouvelle stratégie, afin que les bénéfices de ce rapprochement soient favorables à tous les membres du GIP. Dans cette optique, lors du dernier Conseil d'administration du CRAIG qui s'est tenu le 25 octobre 2011 en présence de l'IGN, il a été adopté le principe d'une mise à disposition à l'IGN des prochaines prises de vue aérienne qui seront acquises par le CRAIG pour la production de la BD ORTHO®. En contrepartie, l'IGN s'est engagé à trouver une solution compensatoire pour le groupement.

\*\*\*\*\*

Après discussion entre le CRAIG et l'IGN il est proposé que la prise de vue aérienne des 4 départements soit réalisée de manière partagée, le CRAIG faisant réaliser les orthophotographies des départements de l'Allier et du Puy de Dôme et leurs agglomérations et l'IGN réalisant avec ses moyens aériens les départements du Cantal et de la Haute-Loire ainsi que leurs agglomérations.

Observations : Albert ODOUARD demande si les données sont accessibles aux étudiants, thésards, car elles peuvent leur être très utiles dans le cadre de leurs études. Frédéric DENEUX confirme aux membres du Conseil d'administration que ces données sont ouvertes au milieu universitaire.



François PERRUSSEL MORIN propose que la diffusion des deux prises de vue aérienne réalisée en 2013 par l'IGN et le CRAIG se fasse selon les propres conditions de chacun. Cette proposition est approuvée par l'ensemble des membres du groupement.

Par ailleurs s'agissant des données du RGE, il est convenu que le CRAIG diffuse ces données selon ses propres conditions. Ainsi le traitement administratif des demandes concernant ces données sera considérablement allégé.

L'IGN déposera une demande de co-financement au titre du FEDER Auvergne pour la réalisation des orthophotographies du Cantal et de la Haute-Loire ainsi que leurs agglomérations. Le CRAIG apportera son assistance à l'IGN pour le montage du dossier. Le service instructeur du Conseil régional a été informé de cette demande.

Concernant la réalisation des orthophotographies du Cantal et de la Haute-Loire, s'agissant d'une procédure formalisée, il est précisé que les membres de la Commission d'Appel d'Offres devront se réunir pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché au mois de janvier 2013. Le CRAIG proposera des dates aux membres de cette commission pour les réunir. Un expert de l'IGN participera également à cette commission.

Décision proposée :

- Approuver les modalités du partenariat IGN/CRAIG

Incidences financières : Le budget estimé pour cette acquisition s'élève à environ 410 k€ sur deux ans (2013 / 2014).

- Les crédits correspondants à la réalisation d'une orthophotographie RVB (couleur) et IRC (infrarouge couleur) sur les départements de l'Allier et du Puy de Dôme et la réalisation d'une orthophotographie RVB sur les agglomérations de Montluçon, Moulins, Vichy et Clermont-Ferrand sont inscrits au budget 2013.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## **2.2 - Ouverture des données publiques**

Le CRAIG souhaite s'inscrire dans la dynamique du mouvement Open Data.

A cet effet, il est proposé d'ouvrir au-delà de la sphère publique les données suivantes :

| Nom                           | Territoire                                                            | Année     |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| Orthophotographie couleur     | Allier                                                                | 2009      |
| Orthophotographie couleur     | Puy de Dôme                                                           | 2009      |
| Orthophotographie couleur     | Cantal                                                                | 2010      |
| Orthophotographie couleur     | Haute-Loire                                                           | 2010      |
| Orthophotographie couleur     | Agglomération de Vichy Val d'Allier                                   | 2009      |
| Orthophotographie couleur     | Agglomération de Montluçon                                            | 2009      |
| Orthophotographie couleur     | Agglomération de Moulins                                              | 2009      |
| Orthophotographie couleur     | Agglomération du Puy en Velay                                         | 2010      |
| Orthophotographie IRC         | Allier                                                                | 2009      |
| Orthophotographie IRC         | Puy de Dôme                                                           | 2009      |
| Orthophotographie IRC         | Cantal                                                                | 2010      |
| Orthophotographie IRC         | Haute-Loire                                                           | 2010      |
| Orthophotographie Couleur     | Site du Puy de Dôme                                                   | 2011      |
| Modèles Numériques de Terrain | Allier, Puy de Dôme, Agglomérations de VVA, CAPEV, Moulins, Montluçon | 2009/2010 |

Pour définir les modalités de réutilisation de ces données, il est également proposé d'adopter la licence établie par la mission Etalab. La réutilisation de l'information diffusée sous cette licence prévoit que :

- Le « Producteur » garantit au « Réutilisateur » le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de « l'Information » soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée.
- Le Réutilisateur est autorisé à :
  - o Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
  - o Diffuser et redistribuer « l'Information » ;
  - o Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de « l'Information », notamment pour créer des « Informations dérivées » ;
  - o Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres « Informations », ou en l'incluant dans votre propre produit ou application.

La seule obligation du Réutilisateur est de mentionner la paternité de l'information.

#### Observations :

Dominique Giron rappelle l'intérêt démocratique de transparence de cette politique Opendata. Elle demande à ce que le CRAIG soit chef de file dans la réflexion régionale sur le sujet Opendata et organise un groupe de travail sur le sujet.

Jean-Michel BOSSARD partage la proposition de Dominique GIRON de lancer un groupe de travail sur le sujet. Il informe les autres membres du Conseil d'administration qu'une réflexion est en cours sur le sujet au Conseil régional.

Les données seront diffusées sur la plateforme du CRAIG.

#### Décisions proposées :

- Approuver l'ouverture des données listées dans le présent rapport.
- Adopter la licence ouverte établie par Etalab pour la réutilisation des données (annexe 2).

Incidence financière : Sans objet

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

### **3 - Plan cadastral : Partenariat DDFiP - CRAIG / Proposition de vectorisation du plan sur le 03 et le 43**

#### **3.1 - Partenariat DDFiP – CRAIG**

Afin de faciliter l'accès au plan cadastral informatisé aux acteurs publics de la région Auvergne, le CRAIG a sollicité par courrier en date du 29 juin 2011 la Direction Générale des Finances Publiques pour connaître les modalités de mise à disposition par les services de la DGFIP du plan cadastral informatisé aux organismes publics de la région.

Le 4 août 2011 la DGFIP a fait part de son accord dans la mesure où le CRAIG est devenu par arrêté du 7 mars 2011 un Groupement d'Intérêt Public.

Afin de définir des modalités pratiques de mise à disposition du cadastre par les services des impôts des quatre départements de la région, le CRAIG a rencontré les Directions départementales des Finances Publiques (DDFiP).

A l'issue de ces rencontres, il a été proposé d'établir une convention de partenariat entre la DRFIP d'Auvergne et du Puy de Dôme, les DDFIP des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique pour :

- définir les conditions de mise à disposition par la DRFIP d'Auvergne et les DDFIP des départements de la région Auvergne, du plan cadastral informatisé au CRAIG ;
- préciser les modalités d'accès de la DRFIP d'Auvergne et les DDFIP des départements de la région Auvergne aux données du CRAIG ;
- arrêter les conditions d'usage et de diffusion réciproques de ces données.

Observations : Raymond POURCHON interroge le CRAIG sur l'existence d'un standard sur le format de livraison des fichiers cadastraux. Frédéric DENEUX précise que les fichiers relatifs au plan cadastral sont à la norme EDIGEO. C'est une norme définie par l'AFNOR dans le domaine de l'information géographique (référence NF Z 52000). EDIGEO signifie Echange de données informatisées dans le domaine de l'information géographique. Toutefois le CRAIG diffusera également le cadastre dans les formats plus répandus (DXF PCI ou SHAPE).

#### Décisions proposées :

- Approuver les termes de la convention telle que celle-ci figure en annexe 3 de présent rapport
- Autoriser le Président du GIP à signer la convention telle que celle-ci figure en annexe 3 du présent rapport

Incidence financière : Sans objet

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

#### **3.2 - Proposition de vectorisation du plan cadastral des communes de l'Allier et de la Haute-Loire**

Deux objectifs principaux sont poursuivis :

- développer l'information géographique au sein des communes en mettant à disposition des partenaires intéressés un référentiel cadastral vectorisé,
- disposer d'un référentiel au 1/2000 ème pour certaines thématiques.



Ce référentiel cadastral a vocation à être intégré dans le Référentiel à Grande Echelle national (RGE), tel qu'il est défini par la décision interministérielle du 19 février 2001. Il constituera à ce titre la composante parcellaire du RGE.

Ce projet nécessite de fait la mise en place préalable du référentiel cadastral vectorisé.

La vectorisation du plan cadastral permet de :

- rendre uniforme et continu le plan sur la commune ;
- géoréférencer et assembler les feuilles cadastrales les unes par rapport aux autres ;
- rendre le plan « intelligent » (possibilité de sélectionner des parcelles, récupérer les informations sur les propriétaires, mesurer des distances ou des surfaces, etc...) ;
- superposer toute l'information géographique disponible (photo aérienne, PLU/carte communale, réseaux, voirie, hydrographie, itinéraires de randonnée...).

Compte-tenu de ces différents avantages, le CRAIG se propose d'organiser un tour de table pour identifier les acteurs intéressés pour accompagner cette démarche. Dans cette optique, le CRAIG a fait réaliser un premier chiffrage pour évaluer le coût d'une telle opération.

Concernant le financement de ce projet, la Préfecture de la région Auvergne et le Conseil régional d'Auvergne, soucieux de moderniser les méthodes de travail, soutiennent, dans le cadre du programme FEDER Auvergne, les projets des collectivités désireuses de vectoriser le cadastre. A ce titre, le projet pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Europe à hauteur de 30% du montant de l'opération.

A l'issue du tour de table, si un plan de financement est trouvé, la décision du portage par le CRAIG de la vectorisation du cadastre sur ces territoires pourrait être proposée.

**Observations :** Concernant le co-financement de la numérisation du cadastre, Jean-Michel BOSSARD précise que le dernier délai pour la prise en compte des factures est fixé à l'automne 2015. S'agissant du projet de numérisation des communes de l'Allier, Frédéric DENEUX indique que cet aspect est bien pris en compte dans le cadre du projet.

Alain DENIZOT confirme l'intérêt du Conseil général de l'Allier pour soutenir le projet de numérisation par le CRAIG de ses communes. Une réunion sera prochainement organisée avec les différents partenaires financeurs et la DDFiP.

Concernant le département de Haute-Loire, Jean-Christophe ROIRON précise que le Conseil général de Haute-Loire souhaite finalement plutôt inciter les EPCI à se lancer dans la numérisation du cadastre de leurs communes. A cet effet une réunion d'information sur le sujet est organisée le 10 décembre 2012 avec la participation du CRAIG, de la DDFiP, de l'Agglomération du Puy-en-Velay et de la Communauté de communes des Marches du Velay. Le CRAIG assurera par conséquent une assistance limitée aux EPCI en leur fournissant la documentation nécessaire au montage de leurs projets.

Jean-Michel BOSSARD est réservé par rapport à ce montage qui multiplie le nombre de demandes de co-financement (1 dossier par EPCI).

Par ailleurs, Jean-Michel BOSSARD précise que la priorité 4 du programme compétitivité régionale et emploi FEDER est actuellement en cours de remaquetage et que l'instruction des demandes de co-financement est momentanément suspendue.

#### Décisions proposées :

- Valider le principe que le CRAIG assure le pilotage du projet de numérisation du cadastre des communes du département de l'Allier si les partenaires intéressés par ce projet s'accordent sur un plan de financement,
- Autoriser le Président du CRAIG à lancer le marché correspondant.



Incidence financière : Le montant des travaux pour la numérisation des communes de l'Allier est estimé à environ 148k€ sur 4 ans.

- Les crédits et les recettes correspondants à la numérisation des communes de l'Allier (1<sup>ère</sup> phase) sont inscrits au budget 2013.

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## **4 - Présentation de la Directive INSPIRE**

L'initiative INSPIRE, infrastructure d'information spatiale de l'union européenne, proposée par la Commission européenne en juillet 2004, vise à mettre en commun et à améliorer la qualité des différentes données géographiques des Etats membres dans le but de mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques communautaires dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'énergie et de l'agriculture.

La Directive INSPIRE crée plusieurs obligations :

- la fourniture des données selon des règles de mise en œuvre communes,
- la constitution de catalogues de données,
- l'application de règles d'interopérabilité,
- l'accès gratuit aux métadonnées,
- l'accès aux données pour les acteurs réalisant une mission rentrant dans le cadre d'INSPIRE,
- les services pour permettre ces accès,
- l'existence d'une organisation adaptée pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive.

La directive regroupe ces obligations sous le terme de « Infrastructure de données géographiques ».

Observations : Didier BORREL informe les membres du Conseil d'administration que les services de l'Etat sont bien avancés par rapport à cette Directive. Selon lui, les acteurs publics en général partagent déjà leurs données. Il précise par ailleurs, qu'un outil, « PRODIGE », financé par le MEDDE peut permettre de faciliter la mise en œuvre d'INSPIRE en région.

Frédéric DENEUX indique qu'une phase de test est actuellement en cours avec les services de la DREAL et des DDT sur cet outil et une autre solution financée par les collectivités et la DREAL Bretagne « GeOrchestra ».

S'agissant de la mise œuvre des obligations qui découlent de la Directive INSPIRE, Jean-Christophe ROIRON ne partage pas cette vision optimiste de Didier BORREL. Il indique que le Conseil général de Haute-Loire n'a pas pour le moment avancé sur le sujet, n'ayant ni les compétences ni les moyens suffisants pour répondre à cette Directive. Par conséquent, il souhaite s'appuyer sur les compétences et les moyens du CRAIG pour traiter ce sujet.

Jean-Michel BOSSARD est d'accord avec la proposition du CRAIG de réaliser une étude/sondage pour connaître l'état d'avancement des acteurs publics de la région concernant l'application de cette Directive.

Concernant les services internet à mettre en œuvre dans le cadre d'INSPIRE, Pierre RICARD demande au CRAIG de poursuivre son évaluation des outils (avantages/inconvénients).

Cette analyse devra être accompagnée d'une analyse budgétaire et tenir compte du rapprochement entre le CRAIG et le Centre Régional de Ressources Informatiques pour les questions d'hébergement.

### Décisions proposées :

- Approuver le principe que le CRAIG assure le pilotage et le suivi des actions à mettre en œuvre pour répondre aux obligations de la Directive INSPIRE en Auvergne (1).
- Approuver que le CRAIG soit l'unique interlocuteur de l'IGN sur ce thème (2)
- Approuver le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour le suivi de ce dossier. (3)

### Incidences financières :

- Les crédits correspondants au recrutement sont prévus au budget. Dans le cadre du programme FEDER Auvergne un co-financement sera demandé.

**Les propositions 1 et 2 mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

Concernant **le recrutement d'un chargé de mission INSPIRE la décision est reportée au prochain CA.** La proposition de recrutement devra être accompagnée d'un budget prévisionnel établi sur 3 ans. Le cas échéant, le CRAIG devra proposer aux membres du Conseil d'administration les nouveaux objectifs ou missions qui pourraient être confiées au CRAIG. Ce document d'objectifs devra être accompagné d'un budget prévisionnel avec prise en compte du financement au-delà du CPER.

## **5 - Ressources humaines**

### **5.1 - Renouvellement de la mission Aménagement Numérique du Territoire**

Lors du comité de pilotage en date du 20 juillet 2010 il a été décidé la création d'un poste au sein du CRAIG pour accompagner les partenaires du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire dans la compréhension, la gestion et l'exploitation des données relatives à ce projet.

Cette décision s'est traduite par le recrutement le 1<sup>er</sup> décembre 2010 de Sébastien GAILLAC pour une durée de 2 ans. Le poste est intégralement financé sur les fonds propres du CRAIG et bénéficie d'un co-financement européen au titre du programme FEDER Auvergne.

La mission confiée au CRAIG consiste à :

1. Assister les partenaires du SDTAN et les acteurs publics de la région :
  - Récupérer et mettre en forme les données des opérateurs
  - Analyser les données disponibles sur les communications électroniques
  - Elaborer des cartographies et documents permettant d'apporter une aide à la décision
2. Assurer la diffusion des données auprès des partenaires
3. Mettre en œuvre le SIG du numérique et sa base de données
4. Animer le groupe de travail du CRAIG relatif à l'ANT
5. Développer la mutualisation des infrastructures et chantiers
  - Accompagner les territoires sur l'opportunité d'enfouissement de fourreaux de réserve
  - Favoriser le porter à connaissance des programmations de travaux sur les réseaux
  - Développer les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux
6. Assurer une veille technique et juridique

L'échéance du contrat de Sébastien GAILLAC arrivant à son terme le 30 novembre 2012, il a été proposé à M. Sébastien GAILLAC de renouveler son contrat pour une durée de 3 ans. Le financement de ce poste fera l'objet d'une demande de co-financement européen.

Ce renouvellement doit permettre de poursuivre les missions évoquées ci-dessus et continuer d'appuyer les partenaires du SDTAN dans le cadre du dialogue compétitif actuellement en cours pour la mise en œuvre du réseau d'initiative publique. Par ailleurs, dans le cadre des conventions « AMII » établies entre Orange

et l'Etat, le Conseil régional, les Agglomérations et les villes de Riom et Saint-Flour, le CRAIG doit permettre d'assurer le suivi des déploiements d'Orange.

Dans le cadre de la poursuite de la mission, deux axes pourraient être développés :

1. Enrichir les informations disponibles sur les réseaux mobiles, 3G, 4G,...
2. Renforcer la connaissance en matière de données économiques (localisation des ZA, entreprises...) dans le cadre de l'axe 1 du SDTAN dédié aux entreprises

Décision proposée :

- Approuver les modalités de reconduction de la mission ANT

Incidence financière :

- Les crédits correspondants sont prévus au budget. Dans le cadre du programme FEDER Auvergne un co-financement sera demandé.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 5.2 – Expérimentation du télétravail

Les agents du CRAIG ont fait part de leur souhait de mettre en place la possibilité de télétravailler afin notamment de :

- Limiter les déplacements domicile – travail
- Mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

A cet effet, le CRAIG a été intégré dans une action confiée à MACEO par la DATAR Massif Central qui consiste avec l'assistance de l'agence de conseil CITICA à expérimenter la mise en place du télétravail dans la fonction publique d'Etat.

Cette action est menée dans le cadre de l'accueil de nouvelles populations et la création de richesses sur le Massif central.

Concernant le CRAIG, il est proposé de commencer cette expérimentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 1 an sur la base d'un jour par semaine. Pour la mise en place de cette expérimentation, il a été demandé à l'agence de conseil CITICA d'accompagner le CRAIG sur les aspects suivants :

- Définition des modalités de l'expérimentation
- Charte collective du télétravailleur
- Avenant contrat de travail
- Assurances
- Evaluation / Bilan de l'expérimentation

Observations : Jean-Michel BOSSARD juge le nombre de jours d'accompagnement de la Société CITICA auprès du GIP très élevé (20 jours). Frédéric DENEUX précise qu'en réalité ce sera beaucoup moins que ça.

*Précisions apportées hors réunion : La Société CITICA consacre 5 jours au CRAIG pour :*

- *Définition du cadre de l'expérimentation, rédaction et préparation des documents (charte collective, protocole d'accord individuel, proposition d'intégration dans le règlement intérieur, fiche de suivi de l'activité, avenant au contrat de travail, règlement intérieur, ...).*
- *Impact sur le management lorsque la totalité des agents exercent en télétravail au moins sur une partie de leur temps.*
- *Evaluer les outils d'appui au télétravail.*
- *Evaluation sur une personne en rééducation.*



- Travailler sur les éléments de coûts / efficience (récupérer les coûts de fonctionnement de l'organisation).

Décision proposée :

- Approuver l'expérimentation du télétravail au sein du GIP

Incidence financière : Sans objet.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

### **5.3 – Déménagement au CRRRI**

Le 16 décembre 2009, le CRAIG (Enita Clermont) et l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand ont signé une convention de partenariat pour l'hébergement de la plateforme du CRAIG au sein du Centre Régional des Ressources Informatiques (CRRRI) qui offre un environnement informatique adapté aux besoins du CRAIG.

Le CRRRI permet de favoriser au travers de ses services le développement économique en région dans le domaine des TIC. A ce titre, il permet d'héberger des serveurs et des données avec un accès réseau à très haut débit.

Dans l'esprit de mutualiser les moyens, et de les rendre plus performants en terme de qualité de service il a été décidé, dans le cadre du contrat de projets Etat/Région 2007/2013, la construction d'un nouveau bâtiment pour le CRRRI répondant aux normes en matière de sécurité et situé sur le campus des Cézeaux.

Afin de permettre au CRAIG de travailler dans un environnement adapté à ses besoins et après discussion avec le CRRRI il est proposé que le CRAIG déménage dans ce nouveau bâtiment à compter du 1er juillet 2013.

Les modalités d'hébergement du CRAIG au CRRRI proposées sont les suivantes :

- Apport du CRRRI : Utilisation des locaux (7 agents), services connexes
- Apport du CRAIG : Assistante de gestion (50%)
  - o Suivi de l'activité du CRRRI
  - o Suivi de la rentabilité de l'infrastructure technique
  - o Mise en place de tableaux de bord
  - o Conventions de partenariat

Décisions proposées :

- Approuver les modalités d'hébergement au CRRRI
- Approuver la consolidation du poste d'assistante de gestion du CRAIG d'un tiers temps à un plein temps sur un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013

Incidence financière : La consolidation du poste d'assistante de gestion s'élève à 16k€

- Les crédits correspondants à la consolidation du poste d'assistante de gestion du CRAIG sont prévus au budget.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 6 – Point financier

### 6.1 - Compte-rendu financier 2011

Comme proposé lors du Conseil d'administration du 25 octobre 2011, le compte-rendu financier 2011 du GIP (Annexe 1 du présent rapport) a été approuvé par consultation écrite du Conseil d'administration.

Le résultat de la consultation écrite est le suivant :

| Membres                           | Avis favorable | Avis défavorable | NSP |
|-----------------------------------|----------------|------------------|-----|
| Préfet de la région auvergne      | 27             |                  |     |
| Conseil régional d'Auvergne       | 27             |                  |     |
| Conseils généraux :               |                |                  |     |
| Allier                            | 4              |                  |     |
| Cantal                            | 4              |                  |     |
| Haute-Loire                       | 4              |                  |     |
| Puy-de-Dôme                       | 4              |                  |     |
| Communautés<br>d'agglomération :  |                |                  |     |
| Aurillac                          |                |                  |     |
| Clermont                          | 4              |                  |     |
| Montluçon                         |                |                  |     |
| Moulins                           | 2              |                  |     |
| Le Puy en Velay                   | 2              |                  |     |
| Vichy Val d'Allier                | 3              |                  |     |
| Institut Géographique<br>National |                |                  |     |
| <b>Nombre de voix</b>             | <b>81</b>      |                  |     |

Conformément au statut du GIP le compte rendu financier peut être considéré comme validé (Majorité sur plus des 2/3 des voix).

Décision proposée :

- Entériner l'approbation du compte-financier 2011

### 6.2 – Budget 2012 – Décisions modificatives

Voir annexe 4.

Décision proposée :

- Approuver les décisions modificatives

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

### 6.3 – Présentation du budget primitif 2013

Voir annexe financière (annexe 5)

Voir annexe tableau des emplois (annexe 6)

Observations : Jean-Michel BOSSARD demande qu'un prévisionnel 2013, 2014, 2015 soit établi avec la prise en compte des charges nouvelles de personnel et l'évaluation financière des capacités pour engager de nouvelles actions.

Ce point permettra, le cas échéant, de revoir la signature des conventions financières en fonction des nouveaux objectifs qui seront définis, ceux abandonnés ou terminés.

Par ailleurs, ce point devra être l'occasion de s'interroger sur les financements du dispositif au-delà du CPER 2007-2013 et des financements de l'Etat.

Décision proposée :

- Approuver le budget 2013

Incidence budgétaire : Sans objet

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

### **6.3 – Renouvellement des conventions financières CABA / CAPEV**

Les modalités de participation des membres lors de la constitution initiale du groupement sont définies comme précisé à l'article 7 de la convention constitutive. Tout nouveau membre devra conclure avec le GIP une convention financière définissant sa participation au dit groupement.

Sur la participation financière des différents partenaires, il est proposé de renouveler ou d'établir les conventions sur la base des conditions précédentes soit :

| Partenaires                         | Montants annuel en euros |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Etat                                | 100 000                  |
| Conseil régional                    | 100 000                  |
| Conseils généraux                   | 14 000                   |
| Agglomération de Montluçon          | 9 451                    |
| Agglomération de Moulins            | 8 488                    |
| Agglomération de Vichy Val d'Allier | 11 645                   |
| Agglomération du Puy-en-Velay       | 9 116                    |
| Agglomération d'Aurillac            | 8 569                    |
| Agglomération de Clermont-Ferrand   | 14 000                   |
| Institut Géographique National      | 15 000                   |

Les conventions financières de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay arrivant à leur terme il convient d'en proposer la reconduction pour une période de 3 ans.

Observations : Il est demandé au CRAIG de faire l'état des lieux des conventions financières et établir le renouvellement des conventions financières de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et du Puy en Velay sur le même échéancier que les autres membres du groupement. **Par conséquent les avenants proposés seront établis pour une durée de 2 ans.**

Décisions proposées :

- d'approuver les termes des avenants tels que ceux-ci figurent en annexe 7 du présent rapport
- d'autoriser le Président du GIP à signer les avenants tels que ceux-ci figurent en annexe 7 du présent rapport

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

Date du prochain Conseil d'administration – 8 avril 14h00

Pour le Président du GIP et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Pierre RICARD

Le Secrétaire de séance



Frédéric DENEUX